

64 associations écrivent au Maire et au Préfet de Paris

# Paris Goutte d'Or

N° 39 • février-mars 1997

le journal du quartier 10 F

les décisions pour Château-Rouge :

## deux poids... deux mesures ?

## quatre immeubles en question

### AMÉNAGEMENT

- Station RATP Barbès :  
Où en est-on ?



### FIGURES LOCALES

- Les paroles du griot

### BONNES FEUILLES

- Un accent familial  
*Chronique pour un quartier*



## L'état d'avancement des chantiers

## Deux poids... deux mesures...?

Rénovation du sud de la Goutte d'Or... et aménagement du secteur Château-Rouge : deux opérations qui se touchent géographiquement, dans le même quartier parisien, celui de la Goutte d'Or (comprise au sens large) et qui s'enchaînent dans le temps. Deux opérations qui visent le même but : mettre fin à l'insalubrité et requalifier le bâti et le cadre de vie.

Tout laisserait à penser qu'on allait tirer les leçons de la première opération (Goutte d'Or sud) pour mieux faire encore sur Château-Rouge.

Oui, mais...

Mais, entre temps, les finances de la Ville ont sérieusement pâti (à ce qu'on nous dit et qu'on nous répète sous tous les tons) de la crise...

Mais, entre temps, l'arrondissement a élu un maire qui n'a pas la même couleur politique que la municipalité parisienne (comme dans cinq autres arrondissements)...

Alors, sous prétexte de la mise en place d'une autre façon de concevoir les opérations d'urbanisme dans la capitale (ce que nous appelions de nos vœux depuis longtemps), on ne va pas jusqu'au bout de ce que le secteur concerné (Château-Rouge) exige comme intervention.

Des immeubles qui, s'ils avaient été dans le secteur de rénovation de la Goutte d'Or, auraient

été promis à une expropriation certaine, sont - pour le moment - préservés, charge aux copropriétaires de les réhabiliter. Mais ceux-ci ont déjà eu 7 ans pour le faire, 7 ans pendant lesquels ils pouvaient bénéficier de subventions importantes...

Pourquoi et comment voudrait-on qu'aujourd'hui, alors que les subventions proposées sont moins intéressantes qu'avant, ils se décident à bouger ? Et pendant ce temps, ceux qui doivent supporter l'insalubrité, voire les dangers d'habitations en péril, sont les occupants qui n'y peuvent rien...

Quant à la rigueur budgétaire, nous pouvons la comprendre, à condition qu'elle s'applique partout. A l'heure où de nouveaux adjoints au maire de Paris, sans affectation, sont nommés (ce qui totalise une belle somme pour le budget parisien), à l'heure où des projets importants et coûteux sont décidés pour d'autres arrondissements, avouons qu'il est difficile de comprendre que des coupes budgétaires devraient empêcher Château-Rouge de connaître une opération à la hauteur des enjeux.

Et ce, d'autant plus que le secteur est classé dans les sites prioritaires "Contrat de Ville".

Deux poids... deux mesures... entre Goutte d'Or sud et Château-Rouge, et entre le quartier et les autres arrondissements ? Nous n'osons y croire...

<b>S</b>	• ÉDITO	p. 2
	• AMÉNAGEMENT - RELOGEMENT	
	<i>De l'hôtel enfin tu sortiras</i>	p. 3
<b>O</b>	• CONTRAT DE VILLE	
	<i>Bilan de la concertation locale</i>	p. 4
	<i>64 associations parisiennes écrivent</i>	p. 5
<b>M</b>	• AMÉNAGEMENT RATP	
	<i>Station de métro Barbès : où en est-on ?</i>	p. 6
	• DOSSIER CHÂTEAU-ROUGE	
<b>M</b>	<i>Château-Rouge : le temps des décisions</i>	p. 7
	<i>Quatre Immeubles en question</i>	p. 9
	<i>Plan détaillé</i>	p. 10
<b>A</b>	• AMÉNAGEMENT GOUTTE D'OR SUD	
	<i>État d'avancement des chantiers</i>	p. 12
	• ÉCHOS	p. 13
<b>I</b>	• FIGURES LOCALES	
	<i>Les paroles du Griot</i>	p. 15
	• CULTURE	
<b>R</b>	<i>Des dates à réserver</i>	p. 16
	<i>Andalousie : un projet qui prend forme</i>	p. 17
	• BONNES FEUILLES	
<b>E</b>	<i>Un accent familial (Jean-Luc Pouliquen)</i>	p. 18
	• IMAGES	p. 20

**POUR ÊTRE  
RÉGULIÈREMENT INFORMÉ  
ABONNEZ-VOUS !**

En plus du trimestriel "Paris-Goutte d'Or",  
vous recevrez chaque mois  
"La Lettre de PGO" :  
4 pages de nouvelles fraîches !

**Bulletin d'abonnement p. 17**

Pour joindre PGO : 01 42 62 11 13

Permanence logement :  
le jeudi de 17 h 30 à 19 h  
Salle Saint-Bruno (9 rue St Bruno)

**PARIS-GOUTTE D'OR n° 39**

Trimestriel - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS  
Directeur de la Publication : Michel Neyreneuf  
N° de Com. Paritaire : 66 173 - Dépôt légal : Février 1997  
Imprimerie ID Graphique (Paris 18ème)

# «De l'hôtel enfin tu sortiras et logement normal tu habiteras»

Après une longue "galère" d'hébergement dans des hôtels de tourisme, 10 familles ont pu être relogées. Une "première" à transformer...

Dans la "Lettre de PGO" \* de janvier 1996, sous le titre (en forme de malédiction) : «A l'hôtel tu resteras... et la collectivité paiera !», nous lançons un cri à propos des familles qui, ayant connu un sinistre, un péril ou une expulsion, sans solution de relogement immédiate, finissent dans des hôtels de tourisme et peuvent y rester des mois, voire des années, oubliées des services de relogement tant de la Ville que de la Préfecture. Certes, pour la plupart d'entre elles, le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CAS-VP) prend en charge une partie du prix des chambres, mais cette solution, si elle dure, est aberrante pour tout le monde :

- pour la famille d'abord, qui ne peut avoir une vie normale avec des enfants dans des chambres d'hôtel, et qui de plus doivent verser une part importante de leurs revenus souvent modestes à l'hôtelier, sans parler des difficultés qu'elles rencontrent dans l'organisation des repas,

- mais aussi pour la collectivité, qui paie très cher pour des solutions insatisfaisantes : nous avons estimé à l'époque la participation financière de la collectivité à près de 58.000 F par famille et par an.

Ce problème, nous le posons par rapport à deux hôtels que l'OPAC devait exproprier : l'hôtel Palacia (86 Bd de la Chapelle) et Ibis Hôtel (116 Bd de la Chapelle) où résidaient ainsi 10 familles.

Dans un tel cas de figure, c'est

vrai, l'OPAC n'a aucune obligation légale au relogement puisqu'il s'agit d'hôtels de tourisme (et non d'hôtels meublés). Quand nous avons posé le problème, on nous avait répondu de nous adresser à la Ville ou à la Préfecture... sinon, une seule solution : les familles devraient changer d'hôtel et continuer ainsi la "galère".

Pour nous, ce dossier était symbolique et important. C'est en effet à la solution apportée à ce genre de problème que l'on peut juger du véritable caractère social d'une opération de rénovation. Nous en avons donc saisi tout le monde (Préfecture, Ville, OPAC). Mais rien ne bougeait.

Le premier de ces hôtels (Palacia) allait fermer, et l'OPAC laissait le gérant régler le problème. Celui-ci savait qu'il ne toucherait son indemnité d'éviction complète que s'il se débarrassait des 4 familles qui restaient.

Nous avons alors entrepris de faire le va-et-vient entre le gérant et l'OPAC, et, finalement, au forcing, les quatre familles ont été relogées dans le quartier.

Puis, vint le tour de l'hôtel Ibis avec 6 familles. La question, sur laquelle nous sommes revenus maintes et maintes fois auprès de tous nos interlocuteurs, ne pouvait plus être éludée, d'autant plus que les calculs que nous avons faits concernant le coût du maintien de ces familles dans des hôtels avaient nettement sensibilisé le cabinet d'Anne-Marie Couderc.

En fin de compte, décision a été prise de les reloger... et ces 6 familles étrennent aujourd'hui (ou vont étrenner dans les prochains jours) les logements neufs de la rue des Gardes !

La ténacité a été à nouveau payante... mais à quand une intervention similaire des pouvoirs publics pour les familles qui croupissent dans d'autres hôtels de tourisme du 18ème, voire de Paris ?

\* La Lettre de PGO est publiée tous les mois (sauf quand sort ce trimestriel) et envoyée aux adhérents et aux abonnés (cf. bulletin d'abonnement page 17).



L'hôtel Ibis qui devrait être bientôt démolit

# Bilan de la concertation locale

Près de 4 heures de réunion, ce 18 décembre à l'Hôtel de Ville, pour la réunion de la Commission Locale de Concertation "Goutte d'Or". Un bilan rapide...

C'était la deuxième réunion de cette commission sous la coprésidence d'Anne Marie Couderc, adjoint au maire de Paris, et du Préfet. Pour de nombreux sujets abordés (Château-Rouge, mosquée, station de métro, etc...), on trouvera de nombreux échos plus détaillés dans les autres pages de ce journal.

Revenons ici sur deux sujets traités :

## Secteur Emile-Duployé

Du côté de la Ville, on semble tenir pour quasi-acquis qu'il n'y aura pas de lycée construit. Anne-Marie Couderc a donc proposé qu'un groupe de travail se réunisse rapidement pour envisager une autre solution qui pourrait être mise en œuvre rapidement. On sait que différents services de la Ville ont déjà fait plusieurs propositions, qui prévoiraient la construction de logements PLA, la réhabilitation de logements anciens, la création d'une école et une reconfiguration de la rue Emile-Duployé, le tout sur une emprise moins vaste que celle prévue pour le lycée. On attend donc avec impatience la constitution de ce groupe de travail, car il y a urgence.

## Les capacités d'accueil des écoles

Isabelle Mayer, adjoint au maire du 18ème chargée des affaires scolaires, a fait état de ses préoccupations concernant les places en maternelles dans le quartier de la Goutte d'Or. Une trentaine d'enfants de 3 ans étaient toujours sur les listes d'attente en décembre 96 (maternelles Goutte d'Or et Richomme), ainsi que 67 enfants qui auront 3 ans entre janvier et mars (maternelles Goutte d'Or, Richomme et Saint-Luc).

## La C.L.C. vue par un "petit nouveau"

Le 18 décembre dernier j'assistai pour la première fois à une Commission Locale de Concertation (CLC). C'est avec une certaine curiosité que je m'y suis rendu car, bien qu'ayant reconnu une proportion infime des différents acteurs de cette commission, la soirée promettait d'être chaude : une ministre adjoint au maire de Paris, Anne-Marie Couderc, un maire d'arrondissement, Daniel Vaillant, un préfet, l'Opac, la Zep, les services de la Ville et de l'Etat, le FAS, la Police, la RATP, la Poste, des responsables associatifs, etc.

En fait, cela n'a pas été si chaud que ça : d'un côté les techniciens de la Politique de la Ville, de l'autre les associations. Entre les deux des réseaux de communication extrêmement complexes où le langage tient une place prépondérante. Pour qui ne connaît pas ce langage — essentiellement administratif —, inutile d'entrer dans l'arène : chaque mot est une arme. Outre l'opacité de certains termes tels que DLH, RHI, ISQ, il s'agit de décoder la syntaxe et de l'employer sans quoi personne ne vous écouterait et votre dossier restera en suspens.

Les négociations sur la rénovation m'ont laissé plutôt bon espoir quant aux possibilités d'action ou du moins de réflexion des citoyens sur leur environnement. La Ville s'est en effet montrée étonnamment réceptive à la bonne connaissance du terrain de certaines associations... sans pour autant toujours prendre de décision.



Emile-Duployé : un immeuble à l'abandon sauf pour les pigeons

De plus, d'ores et déjà les écoles sont pleines pour la rentrée prochaine, d'après les inscriptions déjà effectuées. Que fera-t-on des enfants qui vont arriver ?

Or, les prochaines créations de locaux ne seront réalisées qu'à partir de la rentrée 1999 (extension de l'école Marcadet).

Tout cela rend plus urgente la nécessité de création d'une vraie école maternelle en dur sur le secteur "Ernestine/Emile-Duployé".

Et dans cette attente, ne faut-il pas à nouveau accroître les possibilités d'accueil dans des écoles provisoires ?... surtout si l'on souhaite favoriser, comme un certain nombre de textes officiels le proposent, la scolarisation précoce, élément essentiel pour de nombreuses familles de lutte contre l'échec scolaire ?

Ajoutons qu'en ce qui concerne les écoles élémentaires, les capacités d'accueil semblent satisfaisantes cette année, mais à quelles conditions ?

On a créé rue Richomme un véritable monstre qui a une capacité totale de 16 classes (alors qu'il avait été demandé de séparer cette école en deux), ce qui accroît les risques de violence. Rue Cavé, la cour est tellement petite qu'on est obligé d'y faire deux récréations. Cette école serait nettement plus viable avec deux classes de moins.

Ces problèmes, qui n'avaient pas été mis à l'ordre du jour, devront être repris rapidement pour trouver des solutions adéquates.

# 64 associations parisiennes écrivent au Maire et au Préfet de Paris

Devant la mise en place laborieuse du contrat de ville à Paris, elles réaffirment un certain nombre de principes qui devraient favoriser une plus grande efficacité.

Une douzaine d'associations des différents quartiers parisiens inscrits dans le Contrat de Ville se sont réunies dans le but d'échanger sur la façon dont la procédure fonctionnait dans chaque site. Elles ont alors constaté de nombreux dysfonctionnements, ce qui les a amenées à signer et faire signer la lettre ci-contre. Une conférence de presse (bien relayée par "Le Parisien", "Libération" et "Le Monde") permet de rendre cette lettre publique.

C'est ainsi qu'une réunion a été organisée par M. Granier, Directeur à la Vie Locale (nouvelle Direction de la Ville de Paris dont dépendent les chefs de projet "contrat de ville") et le nouveau sous-Préfet à la Ville, M. Cadiot, avec la participation d'une ou deux associations de chaque quartier concerné.

Un certain nombre de points ont pu être éclaircis, notamment en ce qui concerne la mission des chefs de projets (qui étaient jusqu'alors peu présents sur les quartiers) et l'intégration au processus de concertation des associations locales volontaires. D'autres restent encore flous, notamment ce qui concerne les financements Ville. Tout ceci devrait être précisé dans le compte-rendu de cette rencontre.

Précisons cependant qu'en ce qui concerne la Goutte d'Or, ancien site D.S.Q. depuis 1985, la plupart des problèmes soulevés ont déjà été résolus. Ainsi, pour le moment, notre nouveau Chef de projet (M. Salviani) est le seul à s'occuper d'un seul site. Toutes les associations qui en ont fait la demande ont pu intégrer le processus dans lequel nous pouvons prendre toute notre part. N'est-ce pas aussi parce que nous sommes le seul site dans lequel le Président de la C.L.C. (A.-M. Couderc) s'est organisé pour suivre attentivement l'avancée de la procédure ?

## Texte de la lettre au Maire et au Préfet de Paris

Les associations soussignées sont toutes actives dans les quartiers du Contrat de Ville à Paris ; la plupart d'entre elles font d'ailleurs partie des Commissions Locales de Concertation.

Alors que nous sommes presque à mi-parcours de la période de trois ans prévue dans le Contrat, nous tenons à réaffirmer un certain nombre de principes à mettre en œuvre pour une bonne réussite de cette Politique de la Ville à Paris.

### 1. Les associations locales

Elles sont des partenaires essentiels du dispositif comme acteurs au quotidien de la vie locale, et spécialistes de tel ou tel domaine. Elles sont, de plus, un des éléments clés de la participation des habitants, et donc de la démocratie locale. Pour pouvoir remplir sérieusement leur rôle, il semble nécessaire de :

- les intégrer sans ostracisme au dispositif de concertation,
- leur communiquer, en temps et en heure, les informations concernant les avancées de tel ou tel projet, et les faire participer, par le moyen de commissions ad-hoc ou de comités de suivi restreints, au processus d'élaboration des projets,
- mettre en place un dispositif qui leur permettra de pouvoir inscrire des questions à l'ordre du jour des C.L.C.
- leur donner les moyens de travailler (finances et locaux) et de mieux se coordonner sur chaque site, et ce, sans que les retards de versement de subventions ne mettent en péril leur survie.

### 2. Les chefs de projet

Ils doivent pouvoir jouer pleinement leur rôle de facilitateur de la politique de la Ville et encourager le développement de la vie associative locale. Ils doivent, pour cela, être très présents sur les sites, pouvoir susciter des projets et répondre - là encore, sans ostracisme - aux sollicitations des associations (conseil, subvention, etc...). Ils doivent également, au niveau opérationnel, faciliter la coordination des partenaires du DSU mais également des différents volets de l'intervention publique sur les sites, celle-ci étant le plus souvent multiple (DSU, OPAH, opérations de rénovation ou de réhabilitation lourde, etc...).

Pour que les chefs de projet puissent assumer ce rôle, deux conditions nous paraissent devoir être remplies :

- que chaque chef de projet ait un site unique sous sa responsabilité, et non deux, voire plus, comme c'est le cas actuellement ;
- qu'ils soient secondés sur les nouveaux sites DSU par une équipe de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) comme cela est expressément prévu dans la Convention sur la Politique de la Ville signée par la Ville et l'État.

### 3. Les projets financés

La politique de la Ville est destinée à répondre aux besoins des quartiers et aux attentes des habitants en apportant un "plus" à ces sites. Aussi, les financements prévus dans le contrat ne doivent pas servir à des projets qui auraient vu le jour de toute façon (réfection d'un square, éclairage d'une rue, extension d'un collège) mais à des actions innovantes et adaptées aux besoins du site.

Pour éviter un "saupoudrage" des financements, sans approche globale et sans hiérarchisation des actions soutenues, des priorités doivent être clairement définies. Les conclusions des études préalables qui viennent d'être réalisées sur les nouveaux sites DSU nous paraissent à cet égard constituer de précieux outils.

Si nous tenons à réaffirmer ces principes, c'est que nous avons constaté de nombreux dysfonctionnements dans la mise en œuvre actuelle de cette politique aux enjeux importants pour l'ensemble de l'agglomération parisienne.

Nous souhaiterions qu'une réunion soit organisée par la Ville et la Préfecture sur ces questions avec nos associations.

Dans cette attente, nous vous prions...

#### Associations Signataires :

- 6 ass. de la Porte de St Denis/Porte St Martin (10ème)
- 10 associations de Fontaine au Roi (11ème)
- 1 ass. de la Porte de St Ouen/Porte de Clichy (17ème)
- 19 associations de la Goutte d'Or (18ème)
- 3 associations de la Porte de Montmartre (18ème)
- 1 association de Charles Hermite (18ème)
- 6 ass. de Curial/Cambrai/Alphonse Karr (19ème)
- 18 associations de Belleville (20ème)

# Station de métro Barbès : où en est-on ?

L'apparente lenteur des travaux de rénovation de la station de métro Barbès nous a conduits à interroger la RATP.

Les travaux suivent-ils le calendrier prévu ? et sinon, pourquoi ?  
Qu'en est-il aussi de l'état lamentable dans lequel est laissé l'accès Est ?

**P**our en savoir plus, nous avons rencontré le directeur technique de la ligne 4 et le chef de projet des travaux. Leurs réponses nous ont permis de mieux comprendre la situation et d'envisager l'avenir sous un jour meilleur.

## Un flottement de dix-huit mois

Le 23 septembre 1996, un nouveau chef de projet prend la succession de l'ancien responsable parti en retraite. Entre le départ de l'un et l'arrivée de l'autre, dix-huit mois se sont écoulés : ce qui explique, en partie, le flottement qu'ont subi les travaux amorcés. En partie seulement car subsistent des problèmes techniques et financiers : *"Les budgets du projet ont été cristallisés avec des visions techniques et des coûts de l'époque."* nous dit le nouveau chef de projet.

## Le programme des travaux

La suite des travaux se déroulerait en deux phases. La première viserait à détruire les anciens escaliers mécaniques pour en installer de nouveaux et à rénover les escaliers fixes. La seconde partie des travaux, dont l'étude sera lancée lorsque débutera la phase 1, verra la construction d'ascenseurs panoramiques puis de dispositifs entrée/sortie face à la rue Guy Patin et au magasin Tati ; seront également mis en place des



grilles autour de la station ainsi que l'éclairage et la signalétique définitifs. Le sol sera remis à niveau et, nous touchons là un des points-clés du problème, une antenne policière serait construite.

Pour ce qui est du calendrier, la RATP souligne que la date prévue pour le départ des travaux, à savoir le second trimestre 1997, ne pourra être tenue en raison de problèmes techniques, mais que son objectif final demeure 1998.

## Des solutions provisoires

Qu'en est-il, dès lors, de l'état de la station avant puis pendant les travaux ? Face à notre inquiétude, le directeur technique de la ligne 4 nous a affirmé la grande volonté des agents RATP : *"Dès qu'il y a possibilité juridique, nous*

*intervenons."* Ainsi les agents sont-ils à présent autorisés à saisir la marchandise des revendeurs à la sauvette. Quant aux vendeurs de fruits et légumes, l'un d'entre eux a été "institutionnalisé" depuis quelques mois. *"On a un peu mieux reconquis notre espace"* a conclu le directeur.

La question des portes de la sortie Est, qui servent à la fois d'entrée et de sortie, est plus délicate. Si le nouveau chef de projet souhaite installer des "portes peignes de type Barbès" (portes tournantes composées de barreaux horizontaux), leur mise en place n'est pas évidente. Très coûteuses, ces portes nécessitent un système de fixation complexe, garantie de leur solidité, et sont inamovibles ; c'est néanmoins la solution qui est envisagée afin d'enrayer le vandalisme que subit cette sortie.

Nous pouvons donc envisager que l'aménagement et l'entretien de la station Barbès puissent reprendre un cours normal... à condition que l'État respecte ses engagements concernant l'antenne de police (voir encadré).

## L'antenne de police

Le projet de rénovation de la station Barbès reposait, entre autre, sur l'attribution de toute la surface au sol de la station à la RATP. L'installation d'une antenne de police au sein de la station constituait, pour la RATP dont l'habitude consiste à réduire sa domanialité et non à l'étendre, la condition sine qua non. Or il nous a été annoncé, lors de la CLC, que la Préfecture de Police retirait son projet en raison de « problèmes financiers » et de « manque d'effectifs ». Une décision qui remettrait en cause la globalité du projet Barbès. PGO a décidé de réagir pour demander à la Préfecture de Police de Paris de tenir ses engagements.

# Château-Rouge : le temps des décisions

Après les enquêtes et les rapports, c'est l'heure des décisions.

Les choix faits par la Ville de Paris ne sont pas encore à la hauteur des enjeux et certains points auront encore besoin d'être précisés voire revus pour que l'opération atteigne son but : la réhabilitation du secteur. Explications...

**A**près la deuxième réunion publique de concertation du 27 novembre, le projet d'aménagement du secteur "Château-Rouge" semble maintenant à peu près "bouclé". On est certes loin de l'ambition initialement annoncée et qu'avait développée la SEMAVIP dans ses propositions... et ce, semble-t-il, essentiellement pour des raisons financières (*"Les finances de la Ville sont au bord du gouffre"* nous répète-t-on souvent !).

On peut distinguer 4 catégories d'immeubles : ceux que la Ville va exproprier pour une démolition-reconstruction, ceux dont la Ville est déjà propriétaire et qui seront réhabilités ou démolis-reconstruits, ceux qui feront l'objet d'incitation renforcée à la réhabilitation et enfin tous les autres qui ne seront pas concernés par l'opération (tout en continuant à bénéficier de l'O.P.A.H. actuellement en cours).

## L'intervention publique

Elle concerne les 2 premières catégories d'immeubles et sera menée par la Ville, avec l'OPAC comme constructeur et relogeur.

### Les immeubles à exproprier

En fin de compte, la Ville a ajouté 3 immeubles à la liste annoncée le 25 juin dernier, ce qui porte le total des parcelles à démolir à 33. Ces trois immeubles supplémentaires sont :

- le 40 Myrha (dans lequel la Ville était déjà copropriétaire),

- le 19 Myrha (du fait de son état médiocre et de sa contiguïté avec un ensemble à démolir, sans oublier le fait que la Ville - ou l'OPAC - était déjà

copropriétaire),

- et le 7 rue Laghouat (immeuble vide, dont la quasi-totalité appartient déjà à une société de la Ville).

A ce jour, la Ville n'a pas retenu les propositions que nous lui avons faites d'adjoindre à cette liste 4 autres immeubles dont certains sont dans un état bien pire que le 19 rue Myrha, à savoir les 46 et 48 rue Myrha et les 19 et 30 rue Affre (cf. page 9). Nous ne désespérons pas d'arriver à convaincre les élus de prendre cette décision.

La procédure d'expropriation devrait se mettre en place rapidement (cf. calendrier ci-dessous).

### Calendrier des expropriations

- Dès maintenant, les propriétaires concernés qui le souhaitent peuvent vendre leur bien à l'amiable à la Ville (pour ce, écrire à la DAUC - Sous-Direction de la Politique Foncière - 17 Bd Morland - 75004 Paris).
- Le Conseil de Paris devrait être saisi dans le courant du 2ème trimestre 1997 d'un projet de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Ce texte voté, la demande sera transmise au Préfet de Paris.
- Le Préfet devrait lancer fin 1997 une enquête d'Utilité Publique, dont les résultats seront connus courant 1998. Ce n'est qu'à partir de ce moment que les expropriations pourront être effectives.

*N.B. : il faut noter que l'OPAC ou la Ville sont déjà propriétaires de nombreux lots qui devraient permettre de lancer rapidement de nouvelles constructions. C'est le cas de la rue Richomme, du 34 Myrha, d'une bonne partie des immeubles concernés de la rue Myrha et de la rue Léon.*

### Les immeubles déjà acquis par la Ville

Au nombre de 6, ces immeubles devraient connaître des sorts variés :

- 16 et 45 rue Myrha : une étude devrait permettre de savoir si la réhabilitation est possible. Il semble que l'on s'oriente plutôt vers une démolition-reconstruction, notamment pour le 45 Myrha.

- 61 rue Myrha : une fois l'immeuble vide (la Ville ayant accepté d'étudier les possibilités de relogement des familles qui l'occupent et qui se sont inscrites comme demandeurs de logements), cet ancien hôtel devrait être réhabilité offrant des possibilités de petits logements (F1 ou F2).

- 29 rue Poulet : cet immeuble a déjà été détruit. Un projet est actuellement à l'étude.

- 28 rue Poulet : la Ville n'est propriétaire que des murs de cet hôtel meublé. Elle compte évincer le gérant actuel et, après relogement, réhabiliter l'immeuble en y créant des logements.

- 5 rue Erckmann Chatrian : il s'agit là d'un local préfabriqué qui sert de salle de judo. Une fois cette activité réinstallée ailleurs, ce préfabriqué serait démoli pour laisser la place à une construction en dur. On sait qu'un architecte (R. Suanes), en liaison avec les artistes de "Goutte d'Or Carré d'Art", avait mis au point un beau projet d'ateliers d'artistes.

Espérons que ce soit là l'option retenue.

**Cf. suite pages 8 et 9  
et le plan détaillé pages 10 et 11**

## L'incitation "coercitive" à la Réhabilitation

28 immeubles sont concernés par cette procédure "expérimentale" que la Ville est en train de mettre en place avec l'État. [A noter que 5 autres immeubles pourraient rejoindre (après enquête) cette liste : il s'agit des 22, 24 et 71 rue Myrha, du 22 rue Cavé et du 50 rue Polonceau]. Tout n'est pas encore très clair, mais en rassemblant les divers éléments communiqués, on peut décrire cette procédure ainsi :

### L'O.P.A.H "ciblée"

28 immeubles sont concernés par cette procédure "expérimentale" que la Ville est en train de mettre en place avec l'État. [A noter que 5 autres immeubles pourraient rejoindre (après enquête) cette liste : il s'agit des 22, 24 et 71 rue Myrha, du 22 rue Cavé et du 50 rue Polonceau]. Tout n'est pas encore très clair, mais en rassemblant les divers éléments communiqués, on peut décrire cette procédure ainsi :

- dès 1997, le PACTE va être investi d'une MOUS (Mission d'Œuvre Urbaine Sociale), c'est-à-dire d'une mission d'assistance-conseil en direction de ces (co-)propriétés, notamment pour étudier avec elles un programme de travaux et les aider à trouver les aides financières qui leur permettront d'aboutir. En effet, si ces différents immeubles n'ont pas effectué de travaux pendant les 7 années d'OPAH qui se sont achevées (alors qu'elles pouvaient bénéficier d'aides substantielles), c'est qu'il doit y avoir des blocages importants (difficultés de gestion de la copropriété, nombreux propriétaires impécunieux, dettes, etc...). Le PACTE aidera donc, dans la mesure du possible, à résoudre ces difficultés.

- puis, en 1998 (et pour une durée de 3 ans), une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) "ciblée" sera lancée, OPAH à régime particulier puisqu'en principe, après accord de la Préfecture, de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et de la Région, les primes à l'amélioration de l'habitat devraient être majorées, les subventions de l'ANAH et de la Région dé plafonnées et un Fonds de Solidarité Habitat serait créé qui offrira des prêts à des taux très avantageux.

C'est ce dispositif que l'on appelle OPAH ciblée, ou incitation renforcée à la réhabilitation.

Sera-ce suffisant pour que la situation s'améliore ?

### La procédure de R.H.I.

Pour notre part, nous ne le pensons pas. Voilà pourquoi, à notre demande, la Ville devrait coupler cette procédure "incitative" avec une R.H.I. (Résorption de l'Habitat Insalubre) qui, elle, est contraignante, sous peine d'expropriation. Ce sera notamment le cas pour les immeubles concernés à propriétaire unique et les copropriétés les plus dégradées. Cette procédure de R.H.I. devrait se faire en deux temps :

- dès maintenant, un diagnostic plus fin sera fait qui permettra de savoir si l'immeuble est réhabilitable à coût non-prohibitif. Si ce n'est pas le cas, il devrait en principe (??) rejoindre rapidement la catégorie des immeubles à démolir.

- dans un deuxième temps, si l'on s'aperçoit qu'aucune réhabilitation sérieuse n'est lancée, on se dirigerait

### Les engagements de relogement

Il faut noter que dans tous les immeubles voués à la démolition (ou à une réhabilitation lourde entreprise par la Ville ou l'OPAC), des engagements de relogement similaires à ceux en vigueur sur le secteur sud de la Goutte d'Or ont été pris par la Ville, à savoir :

- relogement de tous les occupants de bonne foi, ainsi que des habitants d'hôtels meublés présents dans les lieux depuis au moins le 25 juin 1996,

- relogement dans le parc social à Paris, prioritairement dans le secteur "Château-Rouge" ou le 18ème et les arrondissements limitrophes, avec droit au retour.

### Paradoxe ?

Qu'une association de quartier comme PGO demande que l'on augmente la liste des immeubles à démolir, n'est-ce pas paradoxal ?

C'est vrai qu'en 1984, sur le secteur sud de la Goutte d'Or, nous nous sommes battus pour "sauver" des immeubles... ce que font d'ailleurs la plupart des associations intervenant dans d'autres quartiers parisiens.

Mais les conditions sont bien différentes, et c'est la Ville qui a changé. En 1984, plus de 100 immeubles étaient proposés à la démolition par la Ville, dont le tiers était salubre. De plus, l'OPAH qui avait été mise en place était très avantageuse pour les copropriétés qui se maintenaient.

Aujourd'hui, à Château-Rouge, sur un périmètre un peu plus vaste que la Goutte d'Or sud, avec un bâti aussi dégradé, 33 immeubles seulement sont voués à la démolition... et l'OPAH qui sera mise en place sera moins favorable que ne l'était l'OPAH Goutte d'Or.

Sans oublier que tous les immeubles de Château-Rouge ont déjà bénéficié de 7 années d'incitations à la réhabilitation.

Ce sont toutes ces raisons additionnées qui nous font défendre ces positions, sans oublier l'avis majoritaire des occupants des immeubles concernés.

là encore soit vers une expropriation, soit vers des travaux effectués d'office (avec, bien sûr, remboursement exigé des propriétaires).

Cette procédure fonctionnera-t-elle ? Nous en doutons fortement pour 4 immeubles (cf. page de droite) ainsi que pour quelques autres qui ont un propriétaire unique.

Cf. le plan détaillé pages 10 et 11

# Quatre immeubles en question

**D**urant les différentes réunions de concertation organisées sous la présidence de Vincent Reina (Conseiller Délégué auprès d'Anne-Marie Couderc), nous avons demandé que 4 immeubles soient ajoutés à la liste des expropriations, vu leur situation actuelle, l'état de la copropriété et les désirs majoritairement exprimés par les occupants.

Il s'agit d'abord du **46 rue Myrha**, immeuble dans lequel les pompiers ont dû intervenir à plusieurs reprises récemment pour étayer le plafond de l'entrée qui s'effondrait. La façade est très dégradée, certains volets ne tenant quasiment plus. Le circuit électrique des parties communes est dangereux, la porte d'entrée défoncée,... Planchers plus ou moins stables dans certains logements, trous dans les murs, forte humidité... bref, cet immeuble semble être à l'abandon, si ce n'est quelques réparations de fortune. Une grande majorité des occupants (dont des copropriétaires) se sont exprimé à l'Antenne de la SEMAVIP pour demander l'intégration de leur

immeuble à la liste des futurs expropriés.

Au **48 rue Myrha**, il s'agit d'un immeuble à propriétaire bailleur unique (ou quasi, puisqu'il s'agit d'une propriété familiale). Celui-ci s'est manifesté pour dire qu'il n'a pas les moyens de réhabiliter cet immeuble qui en aurait bien besoin, et qu'il souhaite vendre son bien à la Ville. Là encore, la grande majorité des locataires souhaite une expropriation.

Le **30 rue Affre** est une copropriété qui a fait l'objet d'injonctions de péril, auxquelles les propriétaires n'ont jamais répondu. Dans l'un des appartements, le plancher s'est effondré, et les locataires sont toujours hébergés chez des voisins. Le syndic ne paie plus les factures d'eau et d'électricité, et ce sont les locataires qui se cotisent. Une seule toilette en triste état au rez-de-chaussée pour la moitié des logements. Bref, cette copropriété est quasiment en faillite, même si certains logements ont été refaits à l'intérieur.

Enfin, le **19 rue Affre** : encore une copropriété en bien mauvais état, que certains copropriétaires occupants ont essayé de réhabiliter, mais sans que le reste de la copropriété ne suive. Résultat : l'escalier est très dégradé, des travaux commencés n'ont pas pu être finis, les planchers sont affaissés,... et certaines peintures anciennes se sont révélées très toxiques pour des enfants. Les copropriétaires occupants qui essayaient de prendre en charge les travaux n'en peuvent plus et souhaitent maintenant vendre.

L'état actuel de ces immeubles est tel, avec une structure de propriété qui ne peut (ou parfois ne veut) plus rien faire, qu'ils se trouvent dans une impasse, et que la dégradation avancée ne saurait être stoppée par de nouvelles incitations, voire même par des injonctions, à la réhabilitation. Ceux qui pâtissent



Le 48 rue Myrha

de cette situation en sont les occupants (qu'ils soient locataires ou propriétaires), parmi lesquels nombreux sont ceux qui ont fait une demande de logement à la Mairie.

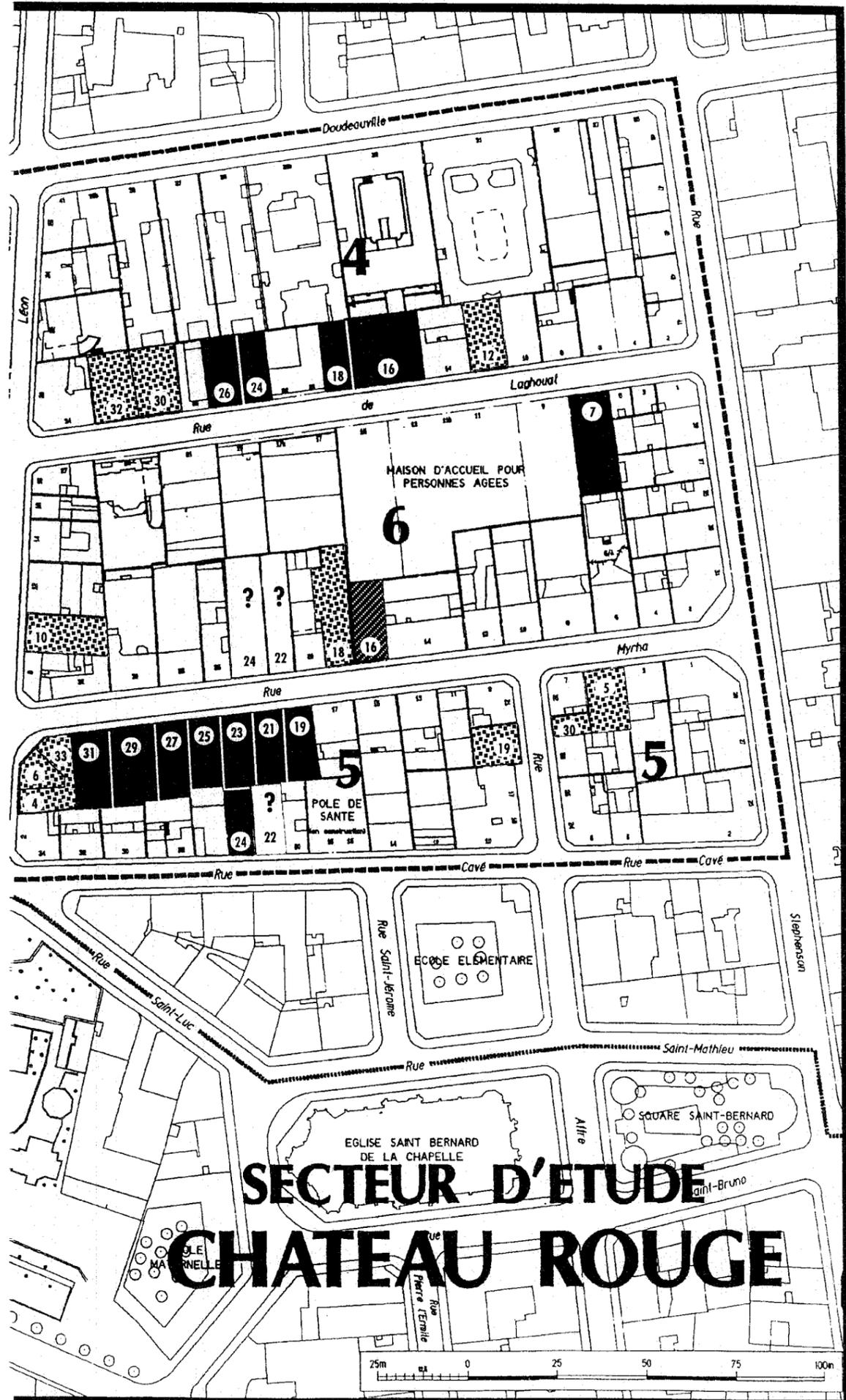
Ils sont même beaucoup plus dégradés que d'autres immeubles qui sont voués à la démolition (on peut comparer le 46 Myrha au 19 de la même rue qui vient d'être rajouté à la liste des expropriations).

Si l'on veut vraiment que l'opération engagée soit à la hauteur des problèmes, si l'on veut que l'engagement du Maire de Paris soit tenu ("plus d'immeubles insalubres à Paris à l'horizon 2000"), la Ville doit prendre ses responsabilités et les ajouter aux immeubles à exproprier.

On nous dit que cela coûte trop cher. Nous répondons qu'il s'agit d'un choix politique marquant la volonté réelle de mettre en œuvre un véritable développement social du quartier, et que certaines économies à court terme se révèlent parfois, plus tard, être à l'origine de dépenses (sociales ou autres) beaucoup plus importantes. Nous avons connu de telles situations dans le secteur sud de la Goutte d'Or (bâtiment B2 du 48 Goutte d'Or, 64 Bd de la Chapelle) : qu'on sache à temps en tirer la leçon !



Le 46 rue Myrha



**Immeubles voués à l'expropriation :**

- rue Léon : 11, 13, 19, 21 et 23
- rue Laghouat : 7, 16, 18, 24 et 26
- rue Myrha : 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 34, 40, 52, 54, 56, 58, 60 et 62
- rue Cavé : 24 et 40
- rue des Gardes : 32
- rue Richomme : 2, 4, 6, 8 et 10

**Immeubles appartenant à la Ville à réhabiliter ou à démolir/reconstruire :**

- rue Myrha : 16, 45 et 61
- rue E. Chatrian : 5
- rue Poulet : 28 et 29

**Immeubles devant faire l'objet d'incitation renforcée à la réhabilitation et d'injonctions de R.H.I. :**

- rue Polonceau : 42, 44 et 56
- rue E. Chatrian : 2
- rue Richomme : 5
- rue Cavé : 38
- rue Myrha : 5, 18, 33, 43, 44, 46, 48, 49, 55, 65, 67 et 70
- rue Léon : 4, 6 et 10
- rue Laghouat : 12, 30 et 32
- rue Doudeauville : 75
- rue Affre : 19 et 30
- rue des Poissonniers : 36

**Immeubles encore à l'étude :**

- (pouvant être intégrés à la catégorie précédente)
- rue Cavé : 22
  - rue Myrha : 22, 24 et 71
  - rue Polonceau : 50

# État d'avancement des chantiers

Le quatrième trimestre 1996 a été marqué par une très intense activité, notamment dans le domaine des travaux de démolition ; l'état d'avancement des différents chantiers se présente comme suit à la fin du mois de janvier :

## Démolitions

La démolition de l'immeuble **61 rue de la Goutte d'Or** a été entreprise début septembre et s'est achevée fin octobre ; sur les terrains ainsi libérés seront construits, vraisemblablement à partir du deuxième trimestre 1997, un immeuble de six étages donnant sur la rue de la Goutte d'Or ainsi que des bâtiments plus bas situés derrière la crèche, le bureau de Poste et la place de l'Assommoir.



Mur est du 52 Goutte d'Or après démolition

La démolition de l'immeuble **52, rue de la Goutte d'Or** a débuté à la fin du mois d'octobre et vient de s'achever ; la construction d'un immeuble de six étages devrait être entreprise à cet emplacement dans le courant du second trimestre 1997.

Les immeubles **51 rue de la Goutte d'Or** et **104-106 boulevard de la Chapelle** ont été rasés ; sur les importantes surfaces libérées par la démolition de ces trois immeubles ainsi que de l'ancien garage public, l'OPAC va entreprendre, dans le courant du premier trimestre, la construction d'un ensemble

comprenant :

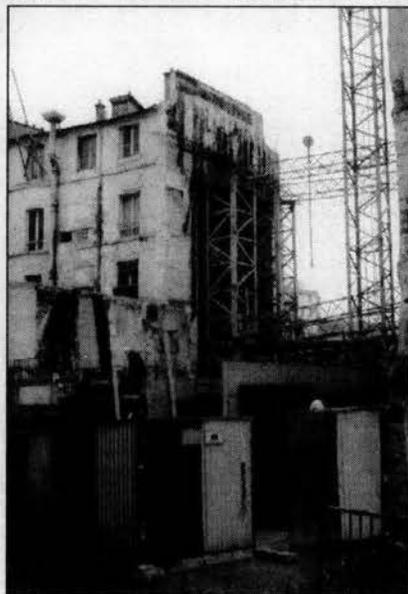
- un immeuble de 27 logements PLA donnant sur le boulevard de la Chapelle,
- un immeuble de 11 logements PLA donnant sur la rue de la Goutte d'Or,
- une école polyvalente de huit classes,
- ainsi qu'un parking public souterrain de 270 places réparties sur cinq niveaux, avec entrée et sortie par le boulevard de la Chapelle.

La démolition de l'immeuble **25 rue de la Charbonnière** est commencée depuis la mi-décembre ; les travaux doivent être exécutés avec beaucoup de précautions, afin de ne pas déstabiliser l'immeuble voisin situé **27 rue de la Charbonnière**.

Dans le courant du premier trimestre 1997, la démolition de nombreux autres immeubles devrait être entreprise, il s'agit des **21, 23 et 24 rue de la Charbonnière**, des **82 et 86 boulevard de la Chapelle** ainsi que des **3 et 5 rue des Isles**.

## Constructions

Le futur immeuble de 45 studettes, situé **7 rue de Chartres** et **66**



Les studettes du 7 Chartres en construction



La démolition du 51 Goutte d'Or

**boulevard de la Chapelle**, est "sorti de terre" à la mi-décembre.

Les travaux de construction de l'immeuble de 38 logements PLA situé **44-48 rue de la Goutte d'Or** devraient s'achever à la fin du premier semestre.

La construction de l'ensemble de 25 logements PLA, situé **15 et 17 rue des Gardes** et **24 à 30 rue Polonceau**, qui a été retardée pour des raisons administratives, devrait démarrer au début de l'année.

La construction de 6 logements PLA au **8 rue de Chartres** pourrait être entreprise dans le courant du premier trimestre.

A noter enfin, dans le secteur Château-Rouge, que les premiers locataires emménagent depuis peu dans l'immeuble de 82 logements PLI édifié par l'OPAC à l'**angle des rues Marcadet et des Poissonniers**.

## Équipements

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la **station de métro Barbès**, les anciens escaliers métalliques situés en face de la rue Guy Patin ont été démolis au mois de novembre ; on peut espérer que la

RATP va entreprendre prochainement la construction, à cet emplacement, des deux escaliers mécaniques et des deux ascenseurs pour personnes à mobilité réduite, permettant de relier le terre-plein central aux deux quais de la ligne 2 (cf. notre article page 6).

Les travaux de construction d'un **pôle de santé** aux numéros 16 et 18 de la rue Cavé se poursuivent activement et devraient être terminés dans le courant du second trimestre.



Le Pôle Santé du 16/18 Cavé en construction

Les travaux de construction de la **bibliothèque**, à l'emplacement des immeubles démolis depuis fort longtemps 13 rue de Chartres, 2 et 4 rue Fleury, 72 et 74 boulevard de la Chapelle, ont enfin été entrepris dès les premiers jours de janvier. \*

Jehan Mignot

\* N.D.L.R. :

*De nombreux problèmes se sont accumulés pour la construction de la bibliothèque, alors que la future équipe d'animation de ce bâtiment est déjà constituée et a commencé son travail.*

*Par contre, de gros retards semblent à prévoir pour le lancement de l'équipement musical qui devait voir le jour de l'autre côté de la rue. Les raisons invoquées : les difficultés financières de la Ville. Espérons qu'il ne s'agit là que d'un retard, et non d'un enterrement en douceur du projet !*

# Échos.. Échos.. Échos.. Échos..

## Mosquées

La nouvelle mosquée Polonceau devrait ouvrir bientôt. Tout semble maintenant bien confirmer son caractère provisoire. La Direction de l'OPAC a même insisté pour que le mur extérieur ne soit pas peint afin que soit ainsi bien manifesté son caractère provisoire.

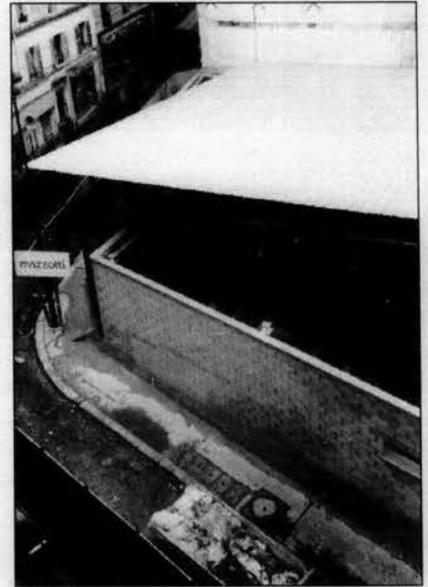
En ce qui concerne la mosquée définitive (qui devrait être construite sur les parcelles sises aux numéros 94, 96 et 98 Bd de la Chapelle, correspondant aux numéros 31, 33 et 35 rue de la Charbonnière), le permis de construire bloque toujours sur le problème de l'entrée. La question a avancé suite à une réunion organisée par V. Reina (Cabinet d'Anne-Marie-Couderc) en présence notamment de D. Vaillant (maire du 18ème), du directeur adjoint de l'OPAC, du Directeur adjoint du Cabinet du Préfet de Police (assisté du Commissaire du 18ème) et d'un membre de PGO.

Le Maire du 18ème et l'OPAC ont plaidé, comme PGO, pour que l'entrée de la mosquée donne sur le Boulevard de la Chapelle, tandis que la Préfecture de Police maintenait son option d'une entrée rue de la Charbonnière.

Après discussion, il a été décidé d'attendre de voir comment cela se passera au bout de quelques mois d'ouverture de la mosquée provisoire de la rue Polonceau (nombre de fidèles fréquentant la mosquée, respect de l'interdiction de déborder sur la rue, etc...). Si tout se passe sans problème, il y a beaucoup de chance pour que la Préfecture de Police accepte de revenir sur sa position.



Le hall d'entrée de la mosquée provisoire



La mosquée provisoire Polonceau

## Hôtel du 29 rue Polonceau

Les "murs" de cet hôtel appartiennent pour des raisons non identifiées à la Ville de Paris. Celle-ci, ayant appris (après constat d'huissier) l'état de dégradation et d'insalubrité dans lequel était laissé l'immeuble, a décidé d'évincer le gérant privé. L'hôtel devrait être par la suite confié à l'OPAC pour qu'il le réhabilite (en principe en y créant des logements).

## Les journaux de retour

Ce fut long et compliqué... mais c'est en principe réglé. Un marchand de journaux devrait bientôt s'installer au 53 rue de la Goutte d'Or.

Il a fallu d'abord convaincre les NMPP (qui diffusent les journaux), alors que celles-ci ont tendance à supprimer peu à peu tous les points de vente qui ne se trouvent pas sur les grands axes.

Puis, pour que le commerce soit viable, le futur gérant souhaitait pouvoir offrir les produits de la "Française des Jeux" et du tabac. Pas de problème pour obtenir l'agrément des promoteurs du Bingo, Loto et autres Morpions... Par contre, refus de la SEITA et des Douanes pour le tabac.

Le Directeur de l'OPAC et PGO ont saisi le Préfet qui, à son tour, est intervenu auprès de ces deux organismes : l'accord a été donné.

Un plus pour le quartier, qui ne compensera que partiellement la disparition des vendeurs de journaux des rues Caplat, Affre, Poissonniers... et même maintenant Stephenson !

# Échos.. Échos.. Échos.. Échos.. Échos.. Échos..

## Réponse de LA POSTE

Dans notre dernier numéro, nous faisons état de notre courrier envoyé le 24 septembre 1996 au Directeur de Paris-Nord (La Poste) pour nous étonner des fermetures inopinées qui avaient eu lieu l'an passé au bureau de la rue des Islettes, et nous nous étonnions de ne pas avoir eu de réponse. Celle-ci est finalement arrivée (courrier daté du 20 novembre). En voici les passages essentiels :

*"Le bureau de Paris Goutte d'Or\* dépend du bureau principal de Paris Clignancourt. A ce titre, c'est le bureau principal qui affecte à Paris Goutte d'Or les agents ayant les compétences requises pour travailler dans une annexe.*

*Or, il s'avère que cette année, à Paris Clignancourt, de nombreux agents (40% de l'effectif total du bureau) sont partis (...). Cette multitude de départs a principalement concerné d'anciens agents possédant ce type de compétence particulière. La formation pour acquérir la maîtrise des métiers nécessaires au bon fonctionnement d'un bureau annexe est longue et exige une certaine ancienneté.*

*Devant cette situation exceptionnelle, les responsables du bureau ont immédiatement pris les mesures qui s'imposaient, tant en terme de recrutement qu'en terme de formation. Cependant des absences inopinées ont parfois empêché de couvrir l'ensemble des positions de travail.*

*Alertée par les responsables de Paris Clignancourt, j'ai de mon côté, avec le concours de la Direction de Paris Nord, pris des mesures : recrutement d'agents itinérants supplémentaires et formation aux différents métiers. Ces mesures ont porté leurs fruits, puisqu'aucune fermeture de l'annexe Paris Goutte d'Or n'est intervenue lors de ce quatrième trimestre."*

*Dont acte. Nous resterons bien sûr vigilants sur cette question.*

*\* Il s'agit bien sûr du bureau de Poste de la rue des Islettes, qui a pris le nom de notre association.*

## A propos de la PROSTITUTION dans le quartier

Dans notre dernier numéro, nous avons envisagé l'organisation d'une rencontre-débat autour de questions relatives au phénomène prostitutionnel au cours du premier trimestre 1997.

Retenez donc votre soirée du :

**MARDI 25 FÉVRIER de 20 h 30 à 22 h 30**  
**Salle Saint-Bruno (9 rue St Bruno)**

La prostitution n'est pas un délit... mais...

Elle nous dérange et cause des nuisances dans notre environnement...

Quelle attitude avoir ? Que peut-on faire ?

Répression ? prévention ? réinsertion des personnes prostituées ?

Paris-Goutte d'Or, en collaboration avec le Mouvement et l'Amicale du Nid, vous invite à venir dialoguer. Seront présents : des membres d'associations engagées sur le terrain de la prévention et de la réinsertion et (sous réserves) un représentant des services de police.



## La nouvelle école élémentaire de la rue d'Oran

Dans son numéro de janvier, notre confrère *Le 18ème du mois* fait état d'un certain nombre de problèmes dans cette école. Il est vrai qu'il est bizarre de ne pas trouver de prises dans des salles appelées à recevoir des appareils électriques, que les WC pour les enfants ont été construits avec du matériel qui ne risque pas de durer longtemps, etc...

De fait, si globalement la conception de cette nouvelle école, bien séparée de l'école Pierre-Budin, est réussie (cf. le hall d'entrée), on peut regretter certains choix et s'étonner que les directeurs des écoles à aménager ne soient pas régulièrement consultés par les architectes. Eux seuls peuvent connaître tous les petits (ou grands) détails qui permettront au projet d'être presque parfait.



Le hall d'entrée de l'école de la rue d'Oran



Quant aux arbres de la cour, ils se font toujours attendre !

Il reste encore peu de temps pour faire de telles plantations (comme pour la rue des Gardes, d'ailleurs). Alors, encore un petit effort !

La cour en attente d'arbres

# Les paroles du griot

Cette nouvelle rubrique a pour objet de présenter des personnages, typiques ou atypiques, de la Goutte d'Or. De l'écrivain public au gardien de square, en passant par le musicien ou le responsable associatif, que font-ils, qui sont-ils ?

**S**i vous ne l'avez jamais entendu chanter dans un des restaurants africains de la Goutte d'Or, peut-être l'avez-vous croisé au détour d'une rue ou sur les bancs du métro : vers vingt-trois heures, vêtu d'un magnifique boubou, le griot rentre chez lui, la cora (sorte de harpe composée d'une demicalebasse, d'un manche et d'une trentaine de cordes en nylon) à la main, laissant résonner, à chacun de ses pas, la monnaie récoltée grâce à ses louanges.

Pour décrire ce personnage ambigu, on a tantôt évoqué le troubadour, le bouffon, le conseiller, le messager, etc, sans jamais lui trouver de réel équivalent dans la société occidentale. A la fois poète, porte-parole, généalogiste, féticheur, historien, chanteur, musicien, émissaire, le griot est le gardien de la mémoire africaine. Capable de chanter toutes les grandes épopées, il connaît également l'histoire des grandes familles et loue ses services à qui le paie. La générosité est alors de rigueur sans quoi le miel de ses paroles peut vite se transformer en poison, les louanges laissant la place à la calomnie... Du temps des grands empires mandingue et du Songhai, certains griots devinrent extrêmement célèbres et personne ne s'aviserait de négliger leur rôle dans l'édification de cette grandeur.

Du baptême à la mort, en passant par la circoncision ou le mariage, les griots accompagnent toutes les étapes de la vie et constituent une caste à part dans la société traditionnelle africaine. De génération en génération, les familles de griots n'ont en effet le droit d'exercer aucune autre



profession sinon celle d'agriculteur ou de pêcheur. A leur mort, leur corps ne peut être enterré et doit être déposé dans un arbre creux. On voit dès lors l'ambiguïté de ce personnage vénéré pour son art et méprisé pour sa caste bien que ses revenus puissent égaler voire dépasser ceux des nobles du village.

Depuis les Indépendances, le griot a vu son rôle se réduire considérablement ; si certains chefs d'états continuent de l'employer, c'est davantage aux mariages qu'il doit sa survie. Pourtant, au travers du griot, c'est toute la richesse de la mémoire africaine qui est menacée.

Parmi eux, quelques uns choisissent de tenter leur chance à Paris. Arpentant les rues de la

Goutte d'Or et de Belleville, ils promènent leur poésie entre deux bruits de fourchettes, parfois sans recueillir guère plus de considération que les vendeurs de roses. Reconnaisant un visage, le griot s'empressera bien sûr d'entamer l'éloge de sa famille. Mais en dehors des louanges, que raconte-t-il ?

Puisant parmi ses innombrables histoires, il chantera peut-être la grande geste de l'empereur mandingue Soundjata, où se mêlent hauts faits d'armes et magie, l'histoire de "la fille qui s'était mariée avec un boa", véritable parabole qui doit dissuader les petites filles de désobéir à leurs parents, celle qui refuse le mari imposé par la famille peut en effet se faire séduire par un boa métamorphosé en homme qui la dévorera le moment venu, et bien d'autres pièces majeures de l'histoire et de la littérature africaines.

La prochaine fois que vous irez dîner africain, demandez donc à votre voisin de table de vous traduire les paroles du griot.

## Où peut-on entendre un griot ?

- **Chez Aïda**

48, rue Polonceau  
Tél. : 01 42 58 26 20

- **Nioumré**

7, rue des Poissonniers  
Tél. : 01 42 51 24 94

- **Le Teranga**

13 rue Ordener  
Tél. : 01 42 05 28 88

# Des dates à réserver...

## Cendrars au Lavoir Moderne Parisien

La prose du Transsibérien et de la petite Jehanne de France est avant tout un voyage. Publié en 1913, ce splendide poème de Blaise Cendrars décrit l'errance d'un jeune homme, partagée entre visions hallucinées d'une Russie dévastée par la mort et souvenirs nostalgiques de nuits parisiennes.

Un comédien, une danseuse, un musicien et une décoratrice se sont associés afin de rendre hommage à l'écriture multiple de Cendrars. La guitare de Marc Cormier accompagne ainsi l'itinéraire chaotique de Georges Emmanuel, en poète désabusé, et de Sylvia Sella, en candide prostituée. Danse, texte et



musique se répondent et créent de magnifiques moments d'émotions, balançant entre l'âme écorchée du poète et la grâce aérienne de la danseuse.

**La prose du Transsibérien et de la petite Jehanne de France**  
Lavoir Moderne Parisien jusqu'au 14 février,  
du lundi au vendredi à 21 heures. Renseignements : 01 42 52 09 14

## Concert à l'église St Bernard

L'Atelier Musical des 3 Tambours organise un concert de musique vocale à l'Église Saint-Bernard le dimanche 23 février.

Il sera le résultat de la rencontre entre les ensembles vocaux, mélangeant enfants et adultes, de l'Atelier Musical des 3 Tambours, et ceux des écoles de musiques de Pringy et Le Chatelet-en-Brie (77).

Le but est de réunir ces petites structures amateurs autour d'un programme le plus large possible et d'offrir, le temps d'un concert, un agréable moment de plaisir.

Musiques du XVIème au XXème siècle : Purcell, Brahms, Janequin, Gastoldi,...

**Église St-Bernard le 23 février**  
16 heures. Entrée libre.  
Renseignements : 01 46 07 04 03

## L'Orchestre National de Barbès à la Cigale

Brassant chaâbi, musiques gnawa et kabyle, tempo rock et pulsation reggae, l'ONB prône avant tout le mélange des styles. Il réunit une douzaine de musiciens algériens, marocains et français, et propose un répertoire qui arpente toutes les musiques du Maghreb, traditionnelles et modernes, profanes et sacrées, rurales et urbaines.

Le raï oranais côtoie le chaâbi algérois (genre populaire), le guembri et les qrabeb

(basse traditionnelle et castagnettes en fer) des Gnawas ondulent avec saxophone et claviers.

"Ce que nous voulons, précise Kamel Tenfiche, percussionniste, c'est tenter de faire un lien entre la culture héritée de nos parents et celle que nous avons pu apprendre ici, à Paris, véritable carrefour musical."

Après leur triomphe à la "Goutte d'Or en Fête 1996", l'ONB sera en concert du 28 février au 2 mars à La Cigale (120 bd Rochechouart) à 20H30 (sauf le 2 mars, à 17 heures). Réservations (PAF : 100 F) : Fnac, Virgin, France Billet, Galeries Lafayette, La Cigale (01 42 31 31 31).

et bientôt, sortie de leur premier C.D. (distribution Virgin)



Photo : Hamid Seghilani

## Le 18ème, tout un poème !

Pour la seconde année consécutive, *Le 18ème, tout un poème* réunira les différents quartiers, toutes populations confondues, autour d'un thème à la fois populaire et prestigieux, ouvert et ambitieux : la poésie.

La Méditerranée sera l'objet d'une journée de manifestations tandis que se succéderont expositions, spectacles, lectures, ou Pucés du livre des jeunes.

**Le 18ème, tout un poème !**  
du 29 mai au 1er juin  
dans tout le 18ème arrondissement.  
Renseignements : 01 42 51 64 28



# De l'Andalousie du Xème siècle... à la Goutte d'Or : Un projet qui prend forme

Le projet d'une manifestation multiple qui vise à faire le lien entre l'Andalousie du Xème siècle et la Goutte d'Or d'aujourd'hui se précise.

Une exposition autour de *Al Andalus, héritage oublié ?* se déroulera du 25 avril au 16 mai, et une série de quatre conférences aura lieu sur les thèmes suivants :

- "L'âge d'or de l'Andalousie", 26 mars avec Sylvain Serres,
- "Les différentes interprétations du Livre", 24 avril avec Gilles Couvreur, le Dr Assani Fassassi et Colette Kessler,
- "Religion et citoyenneté", 15 mai avec Bruno Étienne, Larbi Kechat, Henri Madelin, Claude Riveline et un membre de la Ligue de l'Enseignement,
- "Goutte d'Or, terre de rencontres", date à préciser, avec la participation de Jean-Claude Toubon et d'habitants du quartier.



Des ateliers pour adultes et enfants ont déjà commencé et seront également l'objet d'expositions.

La manifestation finale (un concert spectacle) devrait avoir lieu à l'église St Bernard, tandis que tout au long du parcours proposé, différentes initiatives devraient permettre d'approfondir la richesse de la rencontre, que ce soit par la cuisine, le cinéma, la danse, la musique, etc...

Il est aussi question de bâtir une soirée commune à cette manifestation et au "18ème, tout un poème".

Bref, cela "carbure" dans tous les sens.

Tous ceux qui veulent rejoindre le groupe d'organisation peuvent participer à la prochaine réunion qui aura lieu le 20 février à 20 h 30, Salle St Bruno (9 rue St Bruno).

**De l'Andalousie du Xème siècle à la Goutte d'Or, du mois de mars au mois de juin dans différents lieux de la Goutte d'Or.**

Renseignements : 01 42 62 11 13

En plus de ce trimestriel, chaque mois l'association publie "La Lettre de PGO" (uniquement par abonnement)

Avec ces deux publications, vous saurez l'essentiel sur ce qui bouge dans le quartier !

## ABONNEZ-VOUS ou ADHÉREZ À L'ASSOCIATION "PARIS-GOUTTE D'OR" !

L'association PARIS-GOUTTE D'OR a pour buts :

- de défendre les intérêts des habitants du quartier de la Goutte d'Or (limites : Bd de la Chapelle, Bd Barbès, rue Ordener et rue Marx-Dormoy).
- de participer au réaménagement de ce quartier en prenant en compte ses caractéristiques populaires et pluriculturelles.
- de promouvoir un meilleur cadre de vie (notamment par la lutte pour l'hygiène et contre les nuisances).

### ABONNEMENT :

Une seule formule d'abonnement qui vous permettra de recevoir "PARIS-GOUTTE D'OR" (4 numéros par an) et "LA LETTRE DE PGO" (6 numéros par an) au prix de 100 F (abonnement normal) ou de 120 F (abonnement de soutien).

N.B. : "Paris-Goutte d'Or" est en vente chez certains commerçants du quartier ; en revanche, la "Lettre de PGO" n'est envoyée qu'aux abonnés.

### ADHÉSION à l'ASSOCIATION :

L'adhésion (proposée uniquement aux habitants du quartier) comprend aussi l'abonnement (120 F pour l'adhésion simple ; à partir de 150 F pour l'adhésion de soutien). C'est le moyen pour vous de prendre une part plus active à la vie du quartier, d'être mieux informé (en recevant les circulaires internes, en participant aux réunions de l'association ou aux groupes de travail) et de renforcer l'association.

### BULLETIN à renvoyer à :

"Paris-Goutte d'Or" - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Profession : ..... Tél. : .....

Code Porte : ..... (pour portage à domicile)

### • ABONNEMENT :

- Je m'abonne pour un an à "Paris-Goutte d'Or" et à "La Lettre de PGO" (abonnement normal : 100 F / soutien : 120 F)

### • ADHÉSION-ABONNEMENT (pour les habitants du quartier)

- J'adhère à l'Association "Paris-Goutte d'Or" et je recevrai ses publications (adhésion simple + abonnement : 120 F / adhésion de soutien + abonnement : 150 F minimum)

### • Ci-joint : un chèque de ..... F à l'ordre de Paris-Goutte d'Or

Je désire une facture : oui / non

Paris, le ..... Signature :

## «Les accents familiers»

Ce texte est tiré d'un livre de Jean-Luc Pouliquen, bientôt à paraître aux éditions AIDDA sous le titre : *"A la Goutte d'Or (Paris XVIII<sup>e</sup>) - Chroniques pour un quartier"*. Du même auteur, nous avons publié dans notre numéro 35 la chronique : *"Marcel et Jeanne"*.

**A**u 28 de la rue de Laghouat, un ancien atelier, entièrement remis à neuf et réaménagé par des bénévoles, accueille les activités de plusieurs associations.

Des cours d'alphabétisation, mixtes ou uniquement pour femmes, ont lieu ici, tout comme des permanences juridiques, du soutien scolaire. Une halte garderie y a aussi été installée.

Marc tenait à me faire visiter ce bâtiment tout en longueur qu'une mezzanine agrémentait sur son pourtour.

Alors que nos regards sont dirigés vers la charpente, une voix à l'accent marseillais résonne soudain derrière moi.

*"Emporter de chez soi les accents familiers*

*c'est emporter un peu de terre à ses souliers"*

Combien de fois ai-je entendu la conteuse Magali Fillol dire ces vers lors de ses spectacles dans les villages de Provence ?

Il faut que je vienne à la Goutte d'Or pour en saisir d'un coup toute la charge émotionnelle.

Une complicité est dans l'air. Sans me retourner, je lance machinalement : *"Ça fait plaisir d'entendre quelqu'un de chez nous !"*

*"Pour sûr",* me répond la voix, *"j'ai passé mon enfance à Marseille"*.

Je suis maintenant face à une jeune femme d'une quarantaine d'années, mince, élancée, et je poursuis : *"A Marseille ?"*

*"Oui, dans le IX<sup>e</sup>, au dessus des calanques de Sormiou"* précise-t-elle. Marc connaît l'endroit. Il veut en parler avec notre interlocutrice. Elle est pressée. Une amie l'attend à la maison avec les enfants. Elle nous propose de l'accompagner.

Nous traversons la rue et pénétrons dans une construction moderne. Cet immeuble fait partie de ces habitations nouvelles qui ont remplacé les logements vétustes.

Nous rentrons dans un appartement

spacieux et clair. Le séjour où nous nous installons est suffisamment grand pour qu'un canapé et deux fauteuils ne s'y gênent pas.

Notre hôte avoue me connaître. Elle m'a vu à la sortie de l'école. Elle sait par sa fille ce que j'y fais.

Elle nous présente son amie, originaire de l'Oranais comme elle. Fatia et Nadia sont toutes les deux Algériennes. Mais elles n'ont pas la même histoire.

Par les questions que je pose, je m'aperçois que je refais avec elles, ce qu'il y a deux jours, j'ai tenté avec les enfants : un parcours dans le temps, un glissement du passé au présent et du présent au futur.

Nadia habite la Goutte d'Or depuis 1986. Elle était auparavant à Reims. Mais elle est née en Algérie. C'est une immigrée de la première génération qui a appris l'arabe avant le français.

Fatia s'est installée dans le quartier en 1987 pour suivre son mari. Elle est arrivée directement de Marseille, sa ville natale. C'est une immigrée de la deuxième génération.

Son père, enrôlé dans les Spahis durant la deuxième guerre mondiale, a fait le débarquement de Provence, il y a bientôt cinquante ans. Il a libéré la France avec les armées du Général de Gaulle.

Fatia a appris le français avant l'arabe. Elle a attendu longtemps avant de le parler. Elle se souvient de cette année 1981, de ce premier voyage en Algérie où elle se sentit mal de ne pouvoir communiquer dans la langue du pays.

*"Pourquoi ta fille ne parle pas l'arabe ?"* avait-on alors demandé à sa mère avec insistance.

Depuis elle a bien rattrapé le retard. Quelques phrases, que nous ne comprenons pas furent à l'intention de Nadia. Paradoxe ? C'est à Barbès qu'elle s'est arabisée avec l'aide de son mari. A Marseille, elle ne parlait que français dans un voisinage très mélangé. Sur le palier et aux étages environnants se cotoyaient des Juifs, des Corses, des Arméniens.

Mais l'arabe qu'elle pratique n'est pas l'arabe littéraire. Elle nous dit ne rien comprendre aux informations de la télévision algérienne qu'elle reçoit par son antenne parabolique.

Nadia a un rapport plus étroit avec l'Algérie où vivent encore ses parents. Elle ne pense pas y aller aux prochaines vacances. Le climat de tension qui y règne lui fait peur.

Avec Fatia, elles manifestent pourtant toutes les deux leur attachement à l'islam. Leurs parents leur ont enseigné la religion. Fatia est même fière de souligner que son père, aujourd'hui disparu, a fait le voyage à La Mecque.

La manière dont elles ont suivi le Ramadan cette année, nous éclaire sur leurs pratiques.

Toutes les deux ont observé le jeûne dans la journée et préparé le repas du soir. Mais elles n'ont pas fait la prière. Elles revendiquent une image ouverte et moderne du musulman qui doit aimer et aider son voisin et veulent casser pour la femme le cliché de "Fatima avec son balai, cloîtrée à la maison".

Fatia est divorcée. Elle a un métier. Elle est assistante maternelle et garde des enfants chez elle. C'est une femme indépendante.

Nadia sort avec son mari, va au café avec des amies. Rien dans le mode de vie occidental ne semble véritablement leur poser de problèmes.

Les blessures sont d'un autre ordre. Fatia a de l'amertume à raconter ce qui est arrivé à son père. En 1962, après les accords d'Évian, il a choisi la nationalité algérienne, si bien qu'il a perdu tous ses droits vis à vis de l'État français. "Pour quelqu'un qui était en première ligne pour chasser le régime nazi du territoire, ça fait mal !" insiste aujourd'hui sa fille.

Nadia partage avec son amie, un malaise plus contemporain. Elle se sent ballottée entre deux cultures, perdant peu à peu pied avec l'Algérie tout en ayant des difficultés à s'intégrer.

"En France, je suis une immigrée" ajoute Fatia "et en Algérie une émigrée". Son analyse est simple devant les complications rencontrées ces derniers temps : "Aussi longtemps que l'on a eu besoin de main d'œuvre ici, ça allait. On est devenu des immigrés depuis le jour où il n'y a plus eu de travail."

Marc veut savoir si autour d'elles, il y a des personnes en dépression, malades.

"Non" répondent-elles. "Dans l'ensemble tout le monde fait face."

Leur vient toutefois à évoquer le cas d'une amie dont le père est harki. Elle n'arrive pas à avoir les papiers nécessaires pour retourner voir sa mère qui l'a élevée. Et cela la perturbe terriblement.

Fatia et Nadia ne connaissent pas la solitude. Fatia a quatre enfants. Nadia va accoucher dans cinq mois. Elles

ont des familles, un voisinage avec qui l'on communique. "Dans l'immeuble" fait remarquer Fatia "on va prendre des nouvelles de quelqu'un lorsqu'on ne le voit pas d'une journée. Chez nous, il ne risque pas de se produire ce qui s'est passé dans le XIX<sup>e</sup>. On a dû enfoncer la porte d'un appartement parce que ça sentait mauvais. La personne était morte depuis trois semaines et personne ne s'en était aperçu."

Assurément, pensons-nous avec Marc, la solitude est un corollaire de l'individualisme occidental. Elle ne guette pas les familles maghrébines et africaines.

Avec ces dernières, les relations de Fatia et de Nadia restent malgré tout distantes.

Si elles se sentent solidaires, elles n'ont pas pour autant les mêmes modes de vie qu'elles.

"Habiter en appartement, quand on a été habitué à vivre dehors" explique Nadia "c'est très difficile. Les Africains ne sont pas faits pour rester enfermés dans un espace réduit."

Les enfants de Fatia, le fils de Nadia, sont venus nous rejoindre. Ils passent entre les sièges. Ils tournent autour de la table.

Nadia et Fatia ont quelques inquiétudes à les voir grandir dans ce quartier, à cause de la drogue, des dealers, des seringues qui traînent. Elles voudraient que les rues soient libérées de ce trafic qui est dû à des gens extérieurs à la Goutte d'Or.

Fatia a fait vacciner ses enfants contre l'hépatite B. Elle a mis en garde les plus grands, a parlé avec eux du Sida, des préservatifs.

"Quels avenir envisagez-vous pour eux ?" demande Marc. Nadia et Fatia pensent qu'ils iront chercher du travail dans quelques années, là où on le leur proposera, en Afrique, par exemple, car il y a tout à construire là-bas. De futurs immigrés en quelque sorte.

Une troisième amie vient d'entrer. Elle est venue rendre visite à "Fatia la marseillaise".

A peine a-t-elle parlé, que nous comprenons qu'elle aussi a grandi dans le Sud. "A la Belle de Mai" ajoute-t-elle "derrière la gare Saint-Charles". "Mais c'est le quartier où est né César, le sculpteur" s'écrie Marc.

L'accent, les expressions provençales qui envahissent la pièce, nous font un instant oublier tout ce qui a été dit auparavant. Une joie nous gagne à évoquer le vieux-Port, Marcel Pagnol, les collines de l'Estaque, un pays mi-réel, mi-imaginaire, qui nous fait quitter nos amies avec le sourire aux lèvres.

Jeudi 17 mars 1994

L'auteur est un écrivain-poète du Sud-est de la France, éditeur des "Cahiers de Garlaban". Il fréquente souvent la Goutte d'Or où il a entrepris d'initier des enfants à la poésie.

# LA RUE DE LA GOUTTE D'OR EN CHANTIER



*En haut et à droite :*  
le 52 rue de la Goutte d'Or  
durant sa démolition

*Ci-dessus, à gauche :*  
une cheminée d'aération de parking  
découverte aux regards par la démolition  
du 51 rue de la Goutte d'Or

*Ci-contre, à droite :*  
un ouvrier arrosant durant la démolition  
du 51 rue de la Goutte d'Or.

